



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 5 avril 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le 5 avril à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 22 mars 2024.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Etaient excusés :

Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI - procuration à Alessandro BERNARDI
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2024-03

OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT A LA DIRECTRICE DE LA REGIE PERSONNALISEE LE GUEULARD PLUS

Afin de faciliter l'organisation administrative des déplacements professionnels de la Directrice, il est proposé d'autoriser la Directrice de se déplacer à titre permanent sur tout le territoire français et transfrontalier (Luxembourg, Belgique, Allemagne).

Les motifs des déplacements sont les suivants :

- Toute mission concernant la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Gueulard Plus
- Tout concert ou spectacle d'artistes susceptibles d'être programmés et/ou bénéficiant d'un accompagnement artistique ou d'une résidence artistique
- Réunions au sein des réseaux professionnels régionaux, transfrontaliers et nationaux dont Le Gueulard Plus est membre et/ou adhérent
- Membre de la COM Création/Diffusion/Production du Centre National de la Musique (CNM)
- Réunions avec les partenaires publics et privés

Les moyens de transport utilisés par la Directrice seront soit le véhicule de service, soit son véhicule personnel, soit les transports en commun.

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'autorisation d'un ordre mission permanent pour la Directrice pour les motifs évoqués précédemment ;

AUTORISE le Président de signer un ordre de mission permanent pour la Directrice selon les critères définis ci-dessus.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 3

Membres absents excusés : 2

Membres absents :

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 11/04/2024

Le Président,

Alessandro BERNARDI

